

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
du 24 Mars 2015 à 18H00 à BALBIGNY**

Présents : Mmes Véronique CHAVEROT, Simone COUBLE, Sylvie ROBERT. MM. Georges BERNAT, Michel BRUN, Pierre COLOMBAT, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSELME, Jean-Michel MERLE, Bernard MIOCHE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Marc RODRIGUE, Jean-Pierre TAITE, Pascal VELUIRE.

Excusés : Mmes Brigitte BRATKO, Denise MAYEN. MM. Alain BERAUD, Ludovic BUISSON, Hubert COUDOUR, Jean-Luc POYADE, Hubert ROFFAT, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs de :

- Madame Brigitte BRATKO à Monsieur Julien DUCHE.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Simone COUBLE est nommée Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (1 au total). 19 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 17 Février 2015 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'aborder les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2014.
2. Proposition de budget primitif pour l'exercice 2015 et affectation de résultat de l'exercice 2014 au budget primitif 2015.
3. Approbation de la convention avec Epures
4. Evolution du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et Evaluation environnementale.
5. Questions diverses.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

1. Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2014.

Compte de gestion

Monsieur le Président soumet au Comité syndical, pour approbation, le compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2014 qui lui a été transmis par Madame Monique POURCHIER, receveur des finances publiques.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Sont rappelés les résultats globaux du compte de gestion qui figuraient dans la note de synthèse :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	49 891,62 €
Investissement	1 310,02 €
Total	51 201,64 €

Le Comité syndical est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Président signale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un président de séance ad hoc soit élu et qu'il ne soit pas présent au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Jean-François NEYRAND est élu président de séance.

Madame BOMBENON présente les résultats du compte administratif :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2014
Réalizations	Section de fonctionnement	273 271,89 €	223 380,27 €	49 891,62 €
	Section d'investissement	1310,02 €	0,00 €	1310,02 €
	Budget total	274 581,91 €	223 380,27 €	51 201,64 €
Reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		274 581,91 €	223 380,27 €	51 201,64 €

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur NEYRAND propose de passer au vote, considérant les résultats qui viennent d'être exposés et la concordance de ce compte avec le compte de gestion approuvé précédemment à l'unanimité des délégués.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition de budget primitif pour l'exercice 2015 et affectation de résultat de l'exercice 2014 au budget primitif 2015.

Monsieur le Président signale que le Budget primitif pour l'année 2015 a été préparé sur la base des éléments présentés le 17 Février en Comité syndical à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant ce Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Madame BOMBENON ajoute qu'il a été communiqué à Madame POURCHIER, receveur des finances publiques, pour vérifier que le budget proposé soit bien conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Le Budget primitif 2015 proposé est ensuite présenté, notamment l'ajustement qui a été opéré à la suite du débat d'orientations budgétaires.

Cet ajustement concerne l'Article 6574- Subvention de fonctionnement aux associations. 138 000 euros, au lieu de 140 000 euros, ont été inscrits au titre du programme de travail partenarial avec Epures.

Les 2000 euros ôtés à cet article ont été répartis de la façon suivante :

- 1000 euros à l'article 617- Etudes.
- 700 euros au chapitre 022- Dépenses imprévues.
- 300 euros au chapitre 67- Article 6711- Intérêts moratoires.

A contribution globale égale par rapport à l'année 2014, la répartition des contributions des collectivités membres, pour l'année 2015, a été ajustée au prorata du poids démographique de chacun des EPCI :

REPARTITION DES COUTS DU SCOT PAR EPCI PROPORTIONNELLE A LA POPULATION										
EPCI	POP TOTALE 2011	POP TOTALE 2012	poids POP 2012	Estimation Dépenses (2015)			Estimation Recettes 2015		COUT 2015 = REPARTITION PAR COM COM	pour rappel PARTICIPS 2014
				Etudes / an	Autre Fonctionnement / an	COUT /AN	SUBVS	PARTICIP COM COM		
BALBIGNY	11 028	11 080	15,04	29 325 €	12 014 €	41 339 €			26 317,22 €	26 339,93
COLLINES DU MATIN	7 978	7 995	10,85	21 160 €	8 669 €	29 829 €			18 989,73 €	19 055,13
FEURS EN FOREZ	16 731	16 764	22,75	44 368 €	18 178 €	62 546 €			39 817,86 €	39 961,31
M. HAUT FOREZ	3 765	3 751	5,09	9 928 €	4 067 €	13 995 €			8 909,38 €	8 992,55
PAYS D'ASTREE	13 890	14 024	19,03	37 117 €	15 207 €	52 323 €			33 309,81 €	33 175,70
COPLER	13 757	13 915	18,89	36 828 €	15 089 €	51 917 €			33 050,91 €	32 858,03
VALS D'AIX ISABLE	6 120	6 149	8,35	16 274 €	6 668 €	22 942 €			14 605,11 €	14 617,37
TOTAL	73 269	73 678	100%	195 000 €	79 892 €	274 892 €	50 000 €	175 000 €	175 000,00 €	175 000,00
							excédent reporté 49 891,62 €			
							Montant par habitant 2015 :		2,38	

Le maintien de ces contributions est confirmé en affectant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget 2015.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget 2015

49 891,62 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le budget tel que présenté est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion et le compte administratif, précédemment approuvés, sont portés à la signature du Président et des délégués du Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

3. Approbation de la convention avec Epures

Monsieur le Président rappelle que le Programme de travail pour l'année 2015 et la poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT avec Epures ont été validés en Comité syndical le 17 Décembre 2014.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la convention avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures.

Il rappelle le rôle de l'Agence d'urbanisme dont le syndicat est adhérent, et explique que le Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme, dans le cadre des missions définies par l'article L121-3 du Code de l'urbanisme, définit et approuve chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé, pour lequel il sollicite de ses différents membres, une subvention.

L'objet de la convention est de définir le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention du Syndicat a été déterminé en fonction du programme tel que défini ci-dessus.

Monsieur le Président précise que la convention a été jointe à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant ce Comité syndical et indique que la subvention du Syndicat à l'Agence d'urbanisme s'élève à 140 000 euros pour l'année 2015 dont 2000 euros de cotisation. Ces éléments ont été inscrits en dépenses de fonctionnement dans le budget primitif du syndicat.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la convention avec l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise et autorise, à l'unanimité, le président à la signer.

4. Evolution du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et Evaluation environnementale.

Monsieur le Président, Madame ROBERT (Vice-Présidente) et Monsieur NEYRAND (Vice-Président) présentent des évolutions qu'il est proposé d'apporter au projet de PADD, évolutions issues des réflexions du groupe de travail élus.

Monsieur le Président rappelle qu'il rencontrera avec Madame ROBERT et Monsieur NEYRAND le Préfet mercredi 1^{er} Avril. Le débat sur le projet de PADD sera engagé en comité syndical le 7 Avril prochain.

Au cours de cette présentation, plusieurs observations ont été réalisées :

- Axe 1 du PADD : Le SCOT aura du mal à préciser les orientations visant à optimiser la gestion des déchets car les communes sont réparties dans plusieurs syndicats compétents sur le sujet.
- Axe 2 du PADD : Monsieur MIOCHE souhaiterait que le SCOT s'intéresse à la question de la reconquête des friches agricoles. Il précise que le Pays du Forez a inscrit des lignes budgétaires dans le cadre du programme LEADER pour cela. Les échanges montrent que certains territoires du SCOT sont plus concernés que d'autres. Madame ROBERT signale que, d'après une estimation réalisée sur le secteur des Montagnes du Haut Forez, 800 à 1000 hectares de terres agricoles deviendront friches d'ici à 5 ans, faute de succession. Un parallèle est fait avec l'avancement de la forêt et notamment des résineux. Pour Monsieur NEYRAND, la plantation des résineux n'est pas si dramatique puisqu'elle fixe les sols et régule le climat. Par ailleurs, la sylviculture est une activité économique rentable quand l'activité

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

agricole ne fonctionne pas. Ce qui pose problème c'est le rapprochement entre forêt et habitation.

A l'issu de ce débat, il est retenu la formulation suivante à insérer dans la nouvelle version du PADD: Préserver les territoires spécifiques et veiller à la gestion des friches.

La continuité à laquelle il est fait référence entre commerce de périphérie et commerces de centre-ville pour la ville de Feurs s'entend en terme d'accessibilité. Ce point sera précisé.

Le sujet des moyennes et grandes surfaces commerciales a également fait débat (= ou > à 300 m²) mais la nécessité de maintenir les commerces et services de proximité présents dans les Centre-bourg est confirmée.

- Axe 3 du PADD: Il est relevé l'intérêt d'inciter les collectivités à réfléchir au-delà de leur territoire en matière de déplacement, notamment pour le développement des modes doux.

Monsieur le Président remercie ensuite Monsieur AUBRON du Bureau d'études INDDIGO pour sa présence.

Monsieur AUBRON rappelle qu'une analyse des enjeux environnementaux du territoire avait été présentée à l'occasion d'un séminaire le 13 Octobre 2014 en présence des élus du comité syndical, de la Direction Départementale des Territoires et de la DREAL.

Dans la suite de la démarche d'évaluation environnementale, ces enjeux identifiés sur le territoire ont été classés par le Bureau d'études en 3 niveaux de priorité: enjeux prioritaires, enjeux importants et enjeux secondaires.

Pour chaque thème, il est fait une distinction entre des enjeux de préservation et des enjeux liés au développement.

Ce point, non détaillé en réunion, sera transmis aux délégués du Comité syndical pour que chacun puisse en prendre connaissance et une réunion de travail spécifique pourra être organisée si nécessaire.

Monsieur AUBRON présente la méthode qui a été mise en œuvre pour réaliser une première évaluation du projet de PADD. Une analyse croisée multicritères a été opérée.

En synthèse: Le PADD est globalement positif vis-à-vis de l'évaluation environnementale. Sont évoqués quelques points forts du projet:

- Le choix de développement prioritairement dans les polarités: importance pour la maîtrise de la consommation de l'espace et des déplacements.
- La conditionnalité de l'urbanisation à la disponibilité en eau potable et à la qualité de l'assainissement.
- La prise en compte de la biodiversité par la préservation des milieux naturels et l'identification de la trame verte et bleue...

Des points sont cependant à préciser ou à renforcer à travers le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) notamment:

- Le développement des énergies renouvelables locales (bois énergie, éolien, ...)
- La prise en compte des ENR dans les nouvelles constructions ou dans la réhabilitation.
- Les mesures de protection de l'agriculture.

Monsieur AUBRON présente ensuite l'outil GES SCOT qu'il est proposé d'utiliser pour estimer le niveau des gaz à effet de serre du projet SCOT. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les élus.

3 scénarios seront testés:

- un scénario fil de l'eau: on applique les tendances observées ces dernières années.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- un scénario dit scénario SCOT : projet de PADD actuel en intégrant une priorisation de l'urbanisation sur 10 polarités.
- un scénario dit SCOT plus volontariste sur l'environnement : projet de PADD actuel en intégrant une priorisation de l'urbanisation sur 10 polarités + objectifs chiffrés sur le développement des énergies renouvelables, objectifs supérieurs à la tendance en matière de réhabilitation des logements et du tertiaire...

Par rapport au scénario tendanciel, les 1^{ers} résultats qui se dégagent en appliquant le scénario dit SCOT sont plutôt favorables. En effet, le développement prioritaire sur les polarités permettrait d'atteindre une diminution des émissions annuelles des Gaz à Effet de Serre (GES) générés.

Monsieur AUBRON précise qu'une hypothèse reste à consolider sur la question des déplacements. Des calculs sont en cours pour connaître l'effet du développement prioritaire des polarités sur les déplacements domicile-travail.

L'ensemble de ces éléments permettra aux élus d'évaluer l'impact de leur décision en matière d'aménagement sur la production des GES.

5. Questions diverses

Néant.